

**DELIBERATION PORTANT UTILISATION DES CREDITS DU FSDIE SOCIAL – MATERIEL INFORMATIQUE**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement intérieur de l'UCA ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 15 avril 2022 portant ventilation de la CVEC pour 2022-2023 et 2023-2024 ;

Vu la circulaire du 23 mars 2023 Engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

**PRESENTATION DU PROJET**

L'UCA consacre depuis 2020 une partie du FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des initiatives Etudiantes) social, alimenté par un pourcentage de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) pour l'achat d'ordinateurs portables. Pour mémoire, ces ordinateurs portables sont prêtés via le réseau des bibliothèques universitaires aux étudiants en fragilité numérique.

Il est proposé d'affecter une partie du FSDIE social à l'achat de matériel informatique qui permet de prolonger la durée d'utilisation d'ordinateurs portables acquis par l'UCA en 2020 et mis à disposition des étudiants sous forme de prêts longs et de prêts courts.

Le montant total de la commande s'élève à 14 268 €. La Direction Opérationnelle des Systèmes d'Information, la Bibliothèque Universitaire et la DVU, sur le budget FSDIE-social choisissent de participer ensemble à l'achat de ce matériel.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Monsieur Blaise PICHON, Vice-président vie universitaire et conditions de travail ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

De valider l'achat par la DOSI sur le budget DVU-CVEC-FSDIE social de matériel informatique afin de de prolonger la durée d'utilisation d'ordinateurs portables acquis par l'UCA en 2020 et mis à disposition des étudiants sous forme de prêts longs et de prêts courts. Le montant imputé sur le budget DVU-FSDIE social s'élève à 2 000 €.

La Direction du Budget et des Finances aura la charge de préparer un bon de commande multi-imputation qui sera établi dans SIFAC via Bonita.

Membres en exercice : 43

Votes : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU EPE UCA  
DELIBERATION 2023-11-07-02

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :